

MAI 68
DEBUT
D'UNE LUTTE
PROLONGEE



3 ^e	Japon	
4 ^e	Allemagne	
5 ^e	Canada	
6 ^e	France	

... parmi les 2
... int des

ACTUALITÉ
Mai 1968 - Mai 2008

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS
Entretien avec Lise Dumasy

MONDES UNIVERSITAIRES
Archives : un dangereux projet

INTERNATIONAL
Le petit train pour Shanghai

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 565 MAI 2008

e s n e s u p

snes **U**.p-fsu

DOSSIER

Carte universitaire : choix de société !

Des exigences de service public de plus en plus fortes

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Les inquiétudes du monde universitaire après le vote de la loi LRU l'été dernier, dans la foulée de l'élection du président de la République et d'une confortable majorité parlementaire libérale, n'ont tétanisé ni les débats ni les luttes. Le SNESUP a sans cesse, depuis un an, alimenté par ses analyses et propositions les uns et les autres. Ce mensuel, lu et apprécié par nombre de collègues, bien au-delà des syndiqués - qui par ailleurs sont plus nombreux qu'hier à adhérer - en témoigne avec constance.

Au-delà des formules « ni statu quo, ni loi Pecresse », le SNESUP, dans tous les établissements a su décliner les exigences d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche inscrit dans un cadre national fort, assumant ses missions au service de tous les publics étudiants et dans tous les champs de la connaissance. C'est bien autour de propositions articulant la contestation de la loi LRU, la défense d'orientations scientifiques cohérentes et l'amélioration sur tous les plans du fonctionnement de chaque université - dans ses singularités - que les listes unitaires soutenues par le SNESUP ont rassemblé en nombre les collègues. Il y a désormais, quoiqu'en dise la ministre, partout en France des universités qui



affichent des équipes de direction plus que réservées sur bien des aspects et des valeurs de la loi LRU. Ce sont d'incontestables points d'appui pour porter les exigences du service public d'enseignement supérieur, à un moment où le désengagement de l'Etat se généralise au péril de toutes les missions d'intérêt général. Les grèves et manifestations réussies de ce mois de mai : 15, 18, 22, 24... et encore 27 attestent de la vigueur des résistances.

Elles sont plus que jamais nécessaires dans la plus grande unité au moment où le gouvernement décide de passer en force pour faire exploser le CNRS, y faire disparaître les SHS et enrégimenter des disciplines susceptibles de transferts technologiques quasi immédiats.

Nos mobilisations comptent et font sens, elles se nourrissent de tout ce qui est mis en débat au sein de la communauté universitaire et bien au-delà pour contester aussi bien les idées reçues : « masse critique des établissements », « standards internationaux », « concurrence », que les indicateurs de performance (de la LOLF et de la loi LRU) inventés par les technocrates pour inhiber nos aspirations. Mai, c'est connu, est à la confiance et à l'audace.

ACTUALITÉ 4

- Mai 1968-Mai 2008
- Instituts au CNRS : préparation de la **vente à la découpe** ?
- **PEDR** : L'achèvement d'un massacre

MÉTIER 7

- CTP : Un **nouveau terrain** de lutte

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Élections : Entretien avec
 - **Lise Dumasy**, professeur, candidate à l'élection
 - **Anne Fraïsse**, Présidente de l'université de Paul-Valéry - Montpellier III

DOSSIER 9

Carte universitaire : besoins de société !

Si la carte universitaire fait l'objet d'un pilotage central autoritaire à l'instar de la carte judiciaire ou de la carte hospitalière, le gouvernement est néanmoins confronté à de vives interpellations. Les attentes en matière de création et de partage des savoirs, les besoins de qualification de tous et la richesse des partenariats appellent un regain de co-développement formation-recherche et d'accès à l'emploi qualifié, en misant sur la créativité et l'initiative de tous, et non sur la hiérarchisation et l'accroissement des inégalités via des exécutifs resserés. (...)



© Jean-Michel FOUGET/Fotolia.com

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- **Archives** : Un dangereux projet
- Refonder le **développement du CNAM**
- Les conditions d'accueil des **étudiants étrangers**

ENTRETIEN 19

- avec **Gérard Aschiéri**

INTERNATIONAL 20

- Le **petit train** pour Shanghai

CULTURE 21

TRIBUNE LIBRE 22

- **Congrès d'études** : une opportunité ratée

ÉPHÉMÉRIDE

16 MAI

Annulation par le Conseil d'État du transfert des TOS aux départements et régions

17 MAI

Journée mondiale de lutte contre l'homophobie

20 MAI

Audition du SNESUP au Sénat sur la réforme du financement des universités

20 MAI

Passage en force de la loi sur les OGM à l'Assemblée (289 voix contre 221)

22, 23 ET 27 MAI

Commemoration de l'abolition de l'esclavage (Martinique, métropole, Guadeloupe)

22 MAI

Manifestations

contre la réforme des retraites

27 MAI

Academic Pride ou **la Marche de tous les savoirs** (SLR et syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

19 JUIN

CA du CNRS

17 MAI AU 5 JUILLET

Manifestations de la Gay Pride à Paris et en régions

MAI-JUIN

Poursuite de la signature de la pétition

« *Le service public est notre richesse* »
<http://petitions.fsu.fr/>



Mai 1968-Mai 2008

→ par François Bouillon

Historiquement incomparables, Mai 1968 et Mai 2008 ont en commun les mêmes aspirations à la participation démocratique et au progrès social. Or, c'est le « modèle social français » auquel s'attaque la politique libérale du gouvernement.

L'histoire ne se répète jamais deux fois, si ce n'est, comme le disait le philosophe, la première fois comme tragédie et la deuxième fois comme comédie. En vérité Mai 1968 n'a pas été une tragédie et Mai 2008 n'est pas une comédie.

Que s'est-il passé en Mai 1968 ? Quarante ans après l'événement, de nouveaux travaux de recherche, des historiens notamment, apportent des connaissances nouvelles. La rencontre-débat à la Sorbonne, le 21 mai, de l'institut de recherches de la FSU, intitulée « Mai 1968 à l'épreuve des sciences sociales » a livré des éléments de compréhension inédits. Mai 1968, en effet, est un enjeu de vérité historique. Depuis quarante ans, de Régis Debray à Marcel Gauchet en passant par Luc Ferry, il y a tout un travail de travestissement idéologique dont les propos de Nicolas Sarkozy sur le legs 1968 sont les héritiers (cf. Serge Audier, la pensée anti-68, Paris, mars 2008). Aujourd'hui, en Mai 2008, à la lueur de ces connaissances nouvelles, nous sommes mieux armés pour répondre aux contempteurs de Mai 1968.

Mai 1968 est une valse à trois temps : la première décade du mois, du 3 au 13 mai, est dominée par la mobilisation de plus en plus forte des étudiants ; la deuxième décade qui commence véritablement au lendemain de la grande manifestation du 13 mai est celle de la grève générale du monde du travail qui paralyse tout le pays et qui atteint son apogée le 24 mai. La troisième décade inclut le « Grenelle » du 27 mai et le discours du général de Gaulle du 30 mai au retour de Baden-Baden. Trois phases – universitaire, sociale, politique – qui s'intriquent progressivement. Souvent, trop souvent, les feux de l'analyse sont braqués sur les étudiants et Paris alors que l'événement-68 embrasse toutes les sphères d'activité et tous les territoires de la nation et qu'il est, de surcroît, mondial. Trois temps qui ne doivent pas faire oublier qu'ils se ponctuent aujourd'hui par les résultats aux élections de juin et par le cinquantième anniversaire, un demi-siècle, de la V^e République et de ses institutions.

LES COULEURS DE L'INTERPRÉTATION

Sur le fond, Mai 68 est un événement surdéterminé, fruit du hasard et de la



© Gabriel Laurent



© Orléans/Flickr

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand
Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

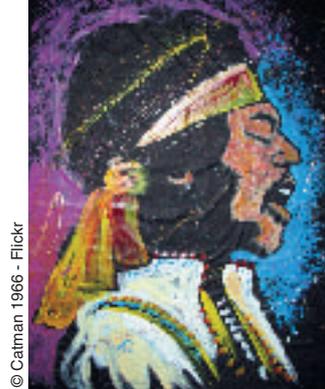
CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
CAG, Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

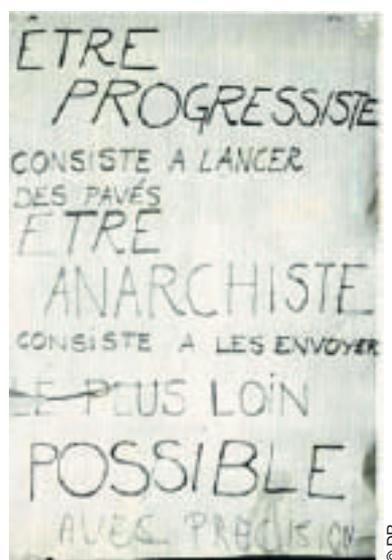
Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr



nécessité. Enfant du hasard dans la mesure où l'incendie n'aurait peut-être pas été allumé le 3 mai lors du rassemblement des étudiants à la Sorbonne si un commissaire de police, de son propre chef, n'avait pas décidé d'embarquer les étudiants pour vérifier au poste leur identité. Fruit de la nécessité engendré par la sensibilité de la jeunesse à la guerre du Vietnam et par un pouvoir s'avérant incapable de comprendre les mutations rapides, économiques, culturelles, à l'œuvre au cours des années 60. Cette surdétermination de l'événement, ses contradictions, cette multiplicité de ses facettes, fait qu'il y a autant de couleurs pour l'interpréter : le rouge, le vert, le noir, le blanc, le bleu, le rose... Pour certains, Mai 68 c'est le phénomène rouge dominé par les révolutionnaires ; pour d'autres c'est l'espoir d'un autre monde, version verte, qui en est le moteur ; pour d'autres, Mai 68 c'est le sommet, noir, de l'anarchie ; pour d'autres, Mai 1968 c'est l'adaptation, version bleue, de la société française au capitalisme à l'insu de ses acteurs. Il y a même aussi une version qui blanchit l'événement 68 en organisant l'amnésie et forgeant les lieux de l'oubli pour masquer « la rupture provoquée dans le corps social-national et... recoudre les blessures » (cf. Michelle Zancarini-Fournel, le moment 68, Paris, avril 2008).

Riche donc est la palette pour peindre l'événement tel qu'il est en lui-même. Au-delà de ces variations, il y a-t-il un legs 68 ? Non, dans la mesure où en quarante ans la société française s'est profondément transformée pour le meilleur et pour le pire. Oui, dans la mesure où perdurent des « sédimentations positives de 68 », Serge Audier dixit, déposées en couches d'exigences écologiques, anti-productivistes, démocratiques. En ce sens, comme legs de Mai 68, il faut tenir l'exigence démocratique comme l'expression la plus haute d'une demande de participation citoyenne et de la mise en question des figures inauthentiques de l'autorité. Force est de reconnaître que la V^e République n'a pas su y répondre. En ce mois de Mai 2008, le débat parle-

Comme legs de Mai 68,
il faut tenir
l'exigence démocratique
comme l'expression
la plus haute.



mentaire sur les institutions en est l'ombre portée, au seul sommet de l'État ; bien insuffisante au demeurant.

MAI 2008 ET LES DROITS

Mais Mai 1968 ce sont aussi les conquêtes sociales concernant le SMIC, le droit syndical et la sécurité sociale. C'est la trace durable et vivace qu'il n'y a pas de fatalité et que la lutte rend possible des progrès sociaux.

En ce mois de Mai 2008, les mobilisations des 15, 18, 22, 24 et 27 mai ont toutes le

même sens : lutter contre la régression sociale. La suppression des postes de fonctionnaires indispensables au bon fonctionnement des services publics est une régression sociale pour l'éducation, la santé, la sécurité des français.

La régression sociale est aussi au cœur des projets gouvernementaux concernant les retraites. Outre l'allongement d'un an de la durée de cotisation, il y a aussi la menace du projet de suppression des validations des services effectués comme non titulaire. Dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, cela serait un désastre alors qu'il faudrait, au contraire, que les périodes de formation des enseignants-chercheurs et des chercheurs soient reconnues dans la carrière et intégrées comme des services complets.

La politique gouvernementale vise à instaurer l'individualisation et la marchandisation de l'accès à l'éducation, à la santé, à la retraite. Dans l'éducation, l'une des pièces maîtresses de ce dispositif c'est l'objectif de suppression de la carte scolaire. Cette politique s'attaque à tous les mécanismes de solidarité collective.

Tout aussi grave est la remise en cause du droit de grève sous couvert de « service minimum » étendu par Sarkozy, au soir des grandes manifestations du 15 mai ; au service public de l'Éducation nationale.

Toutes ces menaces doivent, pour être mises en œuvre, se traduire en lois à commencer pour la loi de Finances pour 2009. Pour cette raison, l'action doit se poursuivre au-delà du mois de Mai. ●

Les échos grandissant d'une réponse en acte



Préparation de la vente à la découpe ?

→ par Patrick Monfort, membre du Bureau national du SNCS

Le découpage du CNRS en instituts aurait pour conséquence son démantèlement progressif et menace les concours nationaux de recrutement des chercheurs.

La réforme du CNRS est imposée par la ministre au nom de la lisibilité, que ne permettraient pas les départements scientifiques actuels. Les modèles de référence sont ceux de l'INSU ou de l'IN2P3. Connaissant le fonctionnement de ces instituts, on ne peut que s'inquiéter de l'avenir du CNRS. En effet, la question de fond est : quelle gouvernance pour quelle politique scientifique et quelle gestion des moyens humains et financiers, pour ces nouvelles structures ? D'un côté le discours de la direction du CNRS se veut rassurant pour l'avenir de l'organisme, de l'autre celui du ministère, notamment par la voix de Philippe Gillet, directeur du cabinet de Valérie Pécresse, est sans ambiguïté.

Si la direction du CNRS présente les nouveaux instituts comme étant des structures gérées par le CNRS, le ministère exige des structures intermédiaires capables de justifier leur budget. Quant au « plan stratégique 2020 », il est étonnamment silencieux sur la gouvernance de ces instituts. Rien n'empêche la nomination de leur direction par la ministre ou après son accord. L'attribution des

moyens humains et financiers serait alors discutée avec le ministère et non pas avec la direction du CNRS.

La vision du ministère est bien celle du modèle de l'INSU, que connaît bien le directeur du cabinet pour en avoir été directeur de 2001 à 2003. Le ministère prépare donc le découpage du CNRS en instituts qui pourront devenir autonomes et n'auront de compte à rendre qu'au ministère qui renforce leur pilotage de la recherche au prix du démantèlement de l'organisme.

Que deviennent les personnels ? Le discours de la direction du CNRS rappelle que les personnels resteront sous la responsabilité de la direction générale. Le ministère de son côté indique que les futurs instituts seront des agences de moyens qui négocieront le support à la recherche, moyens humains inclus, dans le cadre des conventions avec les universités. Le rapprochement des modes de recrutement des organismes avec ceux de l'université, que voudrait le ministère, menace directement les concours nationaux de recrutements des chercheurs.

Un tel schéma d'organisation répond au reproche fait par le directeur du cabinet aux chercheurs d'être « trop mobiles », en réalité de pouvoir se déplacer avec leur poste. Le ministère souhaite lier les personnels des unités pour la durée du contrat quadriennal. Pour cela, la meilleure des solutions est bien l'affectation des chercheurs et des ITA dans les universités sous la responsabilité de leurs présidents. Cette menace que le SNCS a dénoncée depuis un an est toujours d'actualité.

Enfin pour imposer le pilotage scientifique des futurs instituts, le ministère ne cache pas son intention d'imposer des conseils scientifiques composés seulement de membres nommés (ou *a minima* d'un tiers d'élus).

Cette vision qu'a la ministre d'un fonctionnement de la recherche réduite au pilotage par le politique constitue une nouveauté dans l'histoire des sciences. Cette idéologie visant à contraindre la libre pensée scientifique se répand dans nos pays occidentaux et constitue un grand danger pour l'évolution de nos sociétés. ●

PEDR

L'achèvement d'un massacre → par Mireille Privat

Le ministère vient de modifier le décret de 1990 qui, à la suite d'un fort mouvement revendicatif des enseignants du supérieur pour la revalorisation de leurs salaires, instituait les PEDR, parmi d'autres primes. Destinées aux enseignants-chercheurs fournissant un effort particulier en recherche, elles étaient attribuées pour quatre ans, sur dossier, par le ministre sur proposition de comités d'experts, non connus du public, choisis dans une liste publiée chaque année au JO. L'objectif primitif concerné était le quart des enseignants-chercheurs, soit à l'époque 10 000, nombre qui fut atteint en quatre ans et n'a plus varié depuis, bien que le nombre des collègues concernés ait augmenté. Le taux de satisfaction de 60 % au départ est cette année de 48 % !

Une commission de recours paritaire collègues-administration permettait de corriger certaines erreurs et servait de source d'information et de lieu de revendication.

Le décret a été mis en conformité avec la LRU. **La prime est désormais attribuée par le président** après avis du Conseil scientifique. **Le CA restreint fixe les modalités** et les conditions liées aux obligations de service et les critères scientifiques, rendus publics. **La commission de recours est supprimée.** Ces dispositions s'appliquent dès 2009.

Les titulaires d'une prime attribuée au titre des dispositions anciennes continuent de la percevoir jusqu'au terme de la période de quatre ans. Une commis-

sion de recours se tiendra en janvier sur la campagne 2008.

Ce texte n'améliore aucun des défauts du dispositif précédent (sauf que les stagiaires y auront droit) : pas de prise en compte pour la retraite, attribution contrainte par une ligne budgétaire fixée nationalement et non relevant de la seule qualité du dossier, ce qui limite injustement le nombre de bénéficiaires. Et évidemment toute la **perversité de la LRU** : le président est assimilé à un dirigeant d'entreprise, pour lequel l'attribution des primes est un moyen de sa politique d'établissement, au mépris des efforts des collègues et d'une politique scientifique à long terme. A-t-on mesuré dans cette accentuation de la politique locale des salaires les effets du copinage ? ●

Un nouveau terrain de lutte → par Noël Bernard

Face au dessaisissement de l'État d'une grosse partie de la GRH jusqu'ici effectuée au niveau national, il nous faut défendre le caractère national des statuts des personnels et lutter contre les remises en cause locales d'acquis statutaires.

La loi LRU prévoit de créer un Comité Technique Paritaire dans chaque EPSCP. Aucun délai n'est imposé mais, invités à ne pas traîner, les établissements sont nombreux à l'avoir déjà mis en place.

Cette nouvelle instance paritaire (une moitié des membres nommée par l'administration, l'autre par les organisations syndicales) est consultative. Elle doit être consultée sur :

- l'organisation générale de l'établissement ;
- les conditions générales de fonctionnement des administrations et services ;
- les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leur incidence sur la situation du personnel ;
- les règles statutaires ;
- les grandes orientations pour l'accomplissement des tâches de l'administration,
- les problèmes d'hygiène et sécurité ;
- la répartition des primes de rendement ;
- l'évolution des effectifs et des qualifications

Dans le cadre de la loi LRU, elle est consultée sur la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement et notamment les politiques indemnitaire (répartition des primes), d'action sociale, d'évaluation des personnels, de mobilité interne.

Cette création accompagne le dessaisissement de l'État d'une grosse partie de la

GRH jusqu'ici effectuée au niveau national. La réforme des universités confine un maximum d'actes de gestion des BIATOSS et des enseignants dans le cadre de l'établissement. Notamment, pour tout ce qui concerne les non titulaires (par exemple la définition d'une grille indiciaire), on se heurte à un refus féroce de l'administration de définir des règles nationales.

NOS REPRÉSENTANTS Y MÈNERONT UN DOUBLE COMBAT

D'une part, défendre le caractère national des statuts des personnels en refusant toutes les décisions par l'établissement qui ne sont pas de son ressort. Il y a un com-

Pour les personnels non statutaires, le ministère refuse toute définition ou même tout bornage national des règles statutaires.

bat à mener pour préserver l'unité des corps et l'équité entre les établissements, et un travail de veille pour faire remonter à la direction du syndicat toutes les tentatives de ramener notre gestion au plan local et transformer le supérieur en 84 petites fonctions publiques.

D'autre part, défendre l'ensemble des collègues contre les autoritarismes et les remises en cause au plan local d'acquis statutaires. Un travail particulièrement important concerne les personnels non statutaires pour lesquels le ministère refuse toute définition ou même tout bornage national des règles statutaires, que ce soit pour la grille indiciaire ou pour la définition des services.

LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

Le CTP est une instance paritaire désignée par un vote « sur sigle » : les électeurs ne

LA CCP : GESTION DES EMPLOIS PRÉCAIRES

Une Commission Consultative Paritaire est créée dans chaque établissement public d'enseignement supérieur. Alors que le CTP concerne tous les agents titulaires et non titulaires et est consulté sur les règles générales de gestion, la CCP ne concerne que les contractuels et est consultée sur des décisions individuelles qui les concernent : les sanctions disciplinaires et les licenciements, optionnellement les autres décisions (mutations internes, progression de salaire...).

Il faut se battre partout pour que toutes les décisions individuelles soient soumises à la CCP.

La désignation des membres est semblable à celle du CTP. Une moitié est désignée par l'administration parmi les titulaires de catégorie A. Une moitié par les syndicats parmi les non titulaires, après un vote réservé aux non titulaires.

Les CCP, dont la création accompagne la montée des situations précaires dans la fonction publique, seront d'importants terrains de lutte. Nous invitons les sections à demander auprès de nous toute l'aide nécessaire.

choisissent pas des personnes mais des syndicats. Seules peuvent se présenter les organisations syndicales représentatives : par exemple, en ce qui nous concerne, nous présentons une candidature unique de la FSU. Les sièges sont répartis à la proportionnelle entre les syndicats qui désignent ensuite librement les représentants. Nous appelons les sections à se rapprocher des autres syndicats de la FSU (SNASUB, UNATOS, SNCS, SNEP...) pour préparer ensemble une plate-forme unique, puis dé-

signer en commun les représentants.

Vous trouverez auprès de la direction nationale du SNE-SUP une aide utile dans la préparation de ces élections : modèle de plate-forme, mandat du secrétaire général de la FSU exigé par certains établissements pour déposer la candidature.

Des explications plus détaillées sur les CTP et CCP sont sur notre site internet ●

Contre les tentatives de transformer le supérieur en 84 petites fonctions publiques



© Gabriel Laurent



© Didier Chamma

ÉLECTIONS

Entretien avec **Lise Dumasy**, professeur, candidate à l'élection

Dans quelles conditions les listes animées par l'intersyndicale sont-elles devenues majoritaires chez les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ?

Il y a eu un large mouvement de mobilisation de syndiqués et de non syndiqués autour d'un certain nombre d'objectifs pour la constitution des listes et le programme. L'accord s'est réalisé sur les grandes lignes : comment garder la collégialité et la démocratie universitaire malgré la LRU, comment promouvoir et défendre les lettres et sciences humaines et comment aller vers une université de Grenoble qui respecte démocratie et collégialité ?

On a réussi, avec une liste intersyndicale très large : SNESUP, SGEN-CFDT, Sup'Recherche-UNSA, Solidaires-Sud Education, FO, SLU et des non syndiqués. Plusieurs réunions ouvertes ont eu lieu dans lesquelles on a discuté des principes et d'une plate-forme commune. Une profession de foi et un programme ont été proposés avec les engagements, notamment sur la mise en œuvre concrète de ceux-ci, des membres des listes et de la personne pressentie – moi, en l'occurrence – pour être présidente.

On a largement diffusé ces propositions et répondu aux questions qui pouvaient se poser dans l'ensemble de la communauté universitaire. Et nous avons décidé de rendre ma candidature publique afin que les électeurs sachent à quoi ils s'engageaient. Nous avons aussi été très attentifs à constituer des listes complètes pour tous les conseils, tous devant être respectés et jouer leur rôle.

J'ai été très sensible à la dynamique collective impulsée par cette façon de préparer les élections, dynamique que j'espère nous pourrions conserver une fois les conseils mis en place.

Quels modes de collégialité peut-on préserver dans l'animation de l'université Stendhal-Grenoble 3 ?

Il y a beaucoup de choses possibles. Nous nous sommes engagés sur un certain nombre de points, notamment dans le programme détaillé (respect des délibérations de l'ensemble des conseils dans leur champ respectif de compétences).



Nous rechercherons la meilleure collaboration possible entre les conseils, par exemple par la venue de délégations au CA pour exposer les décisions prises et les délibérations préalables.

Une réunion des trois conseils aura lieu chaque année pour discuter de la politique générale de l'établissement. Des instances, comme le bureau issu du CA ou bien les réunions des directeurs d'UFR, seront mises en place. On a pensé aussi, si la

réforme des statuts le permet, installer un conseil économique et social d'université, c'est-à-dire une réunion annuelle avec nos partenaires (collectivités, entreprises, syndicats), pour discuter des enjeux de la politique d'université, ce qui semble une meilleure manière d'impliquer des extérieurs que de les faire systématiquement venir à des CA.

Nous avons réfléchi à la question des comités de sélection et décidé de mettre en place une élection de commissions de spécialistes consultatives, avec parité rang A-rang B, qui proposeraient pour les recrutements, en fonction du profil du poste, les collègues composant ce comité ainsi que les extérieurs. Le président s'engagerait à respecter ces propositions, de manière à maintenir la collégialité.

Un certain nombre de présidentes, de présidents sont élus ou vont l'être, appuyés par des intersyndicales larges. Quels effets cela peut-il produire au sein de la CPU ?

J'espère que cela permettra de faire entendre d'autres voix au sein de la CPU dont on a souvent l'impression qu'elle est monolithique. J'espère surtout que cela comblera le vide sidéral entre, d'un côté, la réunion des présidents et, de l'autre, les communautés universitaires. On a en effet l'impression dans l'ensemble de ces dernières que la CPU est très peu respectée en raison des positions prises qui ne sont pas celles des communautés universitaires. Je pense que la scission entre celles-ci et les présidents n'est pas une bonne chose. J'espère que l'arrivée de présidentes et présidents soutenus par des intersyndicales permettra de faire de la CPU un meilleur représentant de la diversité des opinions universitaires. ●

Entretien avec **Anne Fraïsse**

Présidente de l'université de Paul-Valéry - Montpellier III

Quels sont les enjeux prioritaires de septembre 2008 ?

Les enjeux prioritaires pour septembre me semblent être la mise en place du plan « réussite en licence » en ce qui concerne l'enseignement et la défense des Sciences Humaines, Lettres et Arts menacés dans leurs équipes de recherche et équipes CNRS.

L'avalanche de dispositifs venus du ministère : plan licence, plan campus, orientation, compétence élargie, vous semble-t-elle, compte tenu des moyens actuels de votre université, susceptible d'être mise en œuvre de manière concertée et collégiale ?

Toutes les réformes proposées se font dans l'urgence et



dans un empilage qui rend difficile une vision globale et sereine. Raison de plus pour les mettre en place de façon collégiale et concertée. Quant aux compétences élargies, elles ne me semblent pas correspondre à la structuration et la gestion actuelle de notre université.

Comment envisagez-vous votre rôle au sein de la CPU ?

J'exprimerai à la CPU l'avis de ceux qui m'ont élue : Opposition à la loi LRU dans ses aspects antidémocratiques, défense des concours nationaux, protestation devant une vision de l'université où le profit et le classement passent avant la culture et la recherche fondamentale. ●



Carte universitaire : choix de société !

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton

Si la carte universitaire fait l'objet d'un pilotage central autoritaire à l'instar de la carte judiciaire ou de la carte hospitalière, le gouvernement est néanmoins confronté à de vives interpellations. Les attentes en matière de création et de partage des savoirs, les besoins de qualification de tous et la richesse des partenariats appellent un regain de co-développement formation-recherche et d'accès à l'emploi qualifié, en misant sur la créativité et l'initiative de tous, et non sur la hiérarchisation et l'accroissement des inégalités via des exécutifs resserrés. Cela suppose de créer avec l'ensemble des acteurs du mouvement social des contextes et des occasions de débat à l'échelle d'un territoire comme au plan national. C'est une condition pour poser ensemble les termes des besoins à satisfaire et pour conforter le maillage universitaire en le transformant dans une logique de service public.

© Jean-Michel POUGETY/Fotolia.com

Jouer la *carte* du mouvement social → par Gérard Lauton

Les Contrats de Projets État Région 2007-2013 ont été élaborés dans le contexte d'un pilotage central accru jouant à fond hiérarchisation et concurrence. Alors que les PRES devraient offrir des contextes de coopération et de complémentarité, le ministère s'ingénie à jouer des contradictions en téléguidant de véritables « OPA hostiles » des uns sur les autres pour recomposer le paysage en vastes entités sous le signe de la compétition mondiale. Ce pilotage se traduit dans certains projets d'établissement par une approche si soucieuse de « visibilité » planétaire qu'elle relègue parfois au second plan la réponse aux besoins de société. La manière dont sont lancés des dispositifs tels que RTRA, RTRS⁽¹⁾, Fondations (Loi d'avril 2006 dite « *pacte pour la recherche* ») ainsi que les Campus, les dérives dont ils sont porteurs en matière de contrôle par le privé, l'insupportable protocole « *premier arrivé – premier servi* », sont emblématiques de cette politique. Les expertises réalisées sur la base de critères discrétionnaires sous l'égide d'une Agence d'évaluation (AERES) échappant à tout contrôle démocratique sont le bras armé de ce pilotage central. Pourtant, d'immenses atouts existent dans le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche publics et dans les régions. Les résistances et propositions qui s'expriment dans les établissements et les territoires sont le gage de la conquête d'alternatives conformes aux besoins de société. ●

(1) Réseaux Thématiques de Recherche Avancée / de Soins.



L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

La construction de l'Uds ne sera pas un long fleuve tranquille → par Maurice Blanc, Université Marc Bloch de Strasbourg

Concentration sur des créneaux peu favorable aux LSHS⁽¹⁾, exécutif renforcé et resserré, concurrence débridée : la doctrine gouvernementale pèse sur un processus de rapprochement qui peut dès lors être vécu comme une menace sur le patrimoine de formation et de recherche d'une université.

Après Mai 1968 et la loi d'Edgar Faure, Strasbourg a hérité d'un découpage apparemment simple : l'Université Louis Pasteur (ULP) est la grande université scientifique et médicale, l'Université Robert Schumann (URS) l'université juridique, avec une longue tradition de droit européen, l'Université Marc Bloch (UMB) celle des Lettres et Sciences Humaines et Sociales. La réalité est plus complexe. La psychologie et la géographie ont rejoint l'ULP, se séparant de la sociologie et de l'histoire. Les sciences économiques sont à cheval sur l'URS et l'ULP. L'UMB a une UFR Arts, une UFR STAPS, un grand nombre de langues « rares » (Persan, Japonais, etc.) ainsi que deux Facultés de Théologie (catholique et protestante), cas unique dans les universités d'État en France. C'est pourquoi la fusion des trois universités strasbourgeoises en une Université de Strasbourg (Uds) a été plutôt bien accueillie au début : elle allait mettre fin à des cloisonnements anachroniques. L'initiative revient aux scientifiques de l'ULP qui pensaient (à tort ou à raison) qu'une grande université strasbourgeoise (42 000 étudiants) aurait une meilleure lisibilité internationale et monterait dans le classement de Shanghaï. L'adoption de la loi

LRU en août 2007 a significativement changé les règles du jeu, en raison des pouvoirs accrus du futur président de l'Uds.

Problèmes d'organisation et enjeux de pouvoir

La future Uds aura une quarantaine d'UFR. On a déclaré, dans un langage pseudo-mathématique, qu'entre le niveau N1 de la Présidence et le niveau N3 des UFR, il fallait créer un niveau N2, rebaptisé ensuite niveau des « Collegiums » (au grand scandale des latinistes, favorables à l'appellation Collegia !). Un collegium est une unité de gestion sans existence légale, qui relève en principe d'un accord contractuel entre UFR volontaires pour mutualiser leurs moyens. Mais personne ne sait ce qui va être mutualisé (les étudiants, les personnels, les crédits ou les

▼
À vouloir forcer l'allure en escamotant les divergences, on risque de perdre du temps au lieu d'en gagner
▲



locaux ?), ni qui prendra les décisions au final. Il est contradictoire de prétendre à la fois que ces collegiums sont un impératif absolu et que les UFR ne perdront aucune de leurs prérogatives. La plupart des directeurs d'UFR se demandent à quelle sauce elles seront mangées. Le moral est aussi en berne chez les personnels. De façon tout aussi contradictoire, on leur tient un discours technocratique affirmant que l'Uds va permettre des économies d'échelle pour mieux gérer la scolarité, la documentation ou les relations internationales avec des services centraux performants, mais qu'il n'y aura aucune suppression de postes !

Le PRES alsacien et transfrontalier

La fusion des universités strasbourgeoises a occulté des problèmes régionaux tout aussi importants, sinon plus. On a d'abord imaginé un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) alsacien (avec l'Université de Haute Alsace, UHA) et transfrontalier avec les universités de Karlsruhe, Freiburg et Bâle, toutes ces universités étant dans un rayon de 60 à 120 kms de Strasbourg. Après une période d'enthousiasme, ce projet semble enterré (peut-être provisoirement) pour deux raisons. Les universités allemandes et suisse sont intéressées par une coopération universitaire transfrontalière, mais elles ont peur d'être instrumentalisées dans un dispositif purement français, le PRES. Face à l'Uds, l'UHA a peur d'être réduite à la portion congrue. Le président de l'UHA élu en juin 2007 semble pencher pour un PRES avec Besançon, Dijon et Belfort-Montbéliard. Comme dans d'autres « petites » universités, le Ministère a retiré l'accréditation à la partie Lettres et Sciences Humaines de l'école doctorale (ED) de l'UHA. En 2007, l'École doctorale des Humanités (EDH) de l'UMB est devenue une ED interuniversitaire UMB-UHA et elle cherche à maintenir l'autonomie du site de Mulhouse. Mais je ne vois pas comment cette coopération au niveau de

LETTRE OUVERTE AUX PRÉSIDENTS ET À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE STRASBOURGEOISE

Madame et Messieurs les Présidents,
Chères et chers collègues et étudiants,

Membre du Conseil scientifique (CS) de l'UMB, je suis sorti du Congrès de l'Université de Strasbourg (Uds) du 26 février dernier avec le sentiment amer d'avoir été floué, le mot n'est pas trop fort. Une fois n'est pas coutume, j'ai voté comme l'UNEF : si je suis favorable à l'université unique, je ne peux pas voter un projet aussi mal ficelé et je me suis abstenu.

Il y a eu lors du vote un irritant vice de forme : tous les conseils ont voté à la fois. Ceci est conforme aux statuts de l'ULP : les trois conseils réunis en congrès participent au vote à égalité. Par contre, les statuts de l'UMB et de l'URS sont différents : ils prévoient que les votes du CEVU et du CS sont indicatifs, ce qui veut dire qu'ils sont un message destiné à éclairer le CA qui décide seul. La logique aurait voulu que les votes indicatifs précèdent le vote décisionnel. Le vote de quatre conseils a été parfaitement inutile. Sur le fond, au lieu de faire avancer les choses, le Congrès du 26 février a piétiné sur place : il réaffirme des principes généraux et vagues qui ont été actés depuis longtemps et il remet à plus tard la solution des questions sensibles, la composition du CS par exemple. Les trois présidents s'étaient mis d'accord sur un compromis inclus dans le projet d'établissement soumis au vote et prévoyant que, dans le CS de l'Uds, chaque « grand secteur de formation » (Droit, Lettres, Médecine et Sciences) aurait 3 sièges (page 12), permettant à la future ex-ULP d'avoir douze sièges sur vingt dans le collège des professeurs. Ce compromis raisonnable a été refusé par l'ULP, retiré *in extremis* et remplacé par un texte qui prolonge l'incertitude et qui est un chèque en blanc : « la hauteur du plancher (garantissant une représentation minimale de chaque secteur de formation) sera fixée par l'assemblée constituante » (page 3 du document distribué en séance et voté).

Quitte à retarder le Congrès, il valait mieux lui soumettre un projet clair. Le texte voté contient une bombe à retardement qui n'a pas été désamorcée et qui risque de produire des dégâts encore plus considérables. Le président Alain Beretz se trompe lourdement quand il déclare : « les inquiétudes légitimes concernent des points de détails » (dépêche de l'Agence AEF du 23 janvier 2008).

La construction de l'Uds ne sera pas un long fleuve tranquille, elle exige une concertation approfondie sur les questions qui fâchent et des arbitrages douloureux en cas de désaccord persistant. À vouloir forcer l'allure en escamotant les divergences, on risque de perdre du temps au lieu d'en gagner.

6 mars 2008.

Maurice Blanc, maurice.blanc@umb.u-strasbg.fr

l'ED pourrait se poursuivre si elle ne s'appuie pas sur une coopération scientifique, au sein du même PRES.

Le choc des cultures doctorales

La formation des doctorants est un sujet sensible. Dans les sciences « dures », en simplifiant, les doctorants ont un financement, travaillent à temps plein dans un labo et ils font leur thèse en 3-4 ans. En Lettres, mais aussi en Droit (la thèse en médecine n'est pas concernée), la plupart des doctorants sont « à temps partiel » : ils travaillent par ailleurs (qu'ils soient prof de lycée ou veilleur de nuit) et leur thèse dure facilement 5-6 ans. L'EDH de l'UMB a 40 % des doctorants strasbourgeois, mais seulement 10 % des allocations de recherche. Quel modèle va prévaloir dans l'Uds ? Le futur collège des ED réunit les directeurs des 6 ED de l'ULP, des 2 ED de l'UMB et de l'ED de l'URS. L'ULP a toujours la majorité !

Lors de la chute du Mur de Berlin, personne n'avait imaginé que la réunification serait la

▼
La plupart
des directeurs d'UFR
se demandent à quelle sauce
ils seront mangés
▲

colonisation de l'ex-RDA par la RFA. C'est pourtant ce qui s'est produit. On peut débattre des bienfaits de la colonisation, mais elle est toujours douloureuse. Les disciplines littéraires et juridiques pourraient faire la même expérience dans l'Université de Strasbourg.

N.B. : Maurice Blanc est professeur de sociologie à l'Université Marc Bloch de Strasbourg et directeur de l'École doctorale des Humanités. Il s'exprime à titre personnel et on lui a refusé l'accès aux listes de diffusion des universités strasbourgeoises. ●

(1) Lettres, Sciences Humaines et Sociales.



© Jeremy Mayes / iStockphoto.com

Confrontations autour d'un système universitaire public multipolaire

→ par Maurice Hérin

Les besoins de développement des 3 universités, de l'ensemble des sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche des Pays de la Loire sont considérables. Inquiétudes et mécontentements s'expriment vis-à-vis des dispositifs récents de mise en concurrence et de gestion marchande des établissements publics.

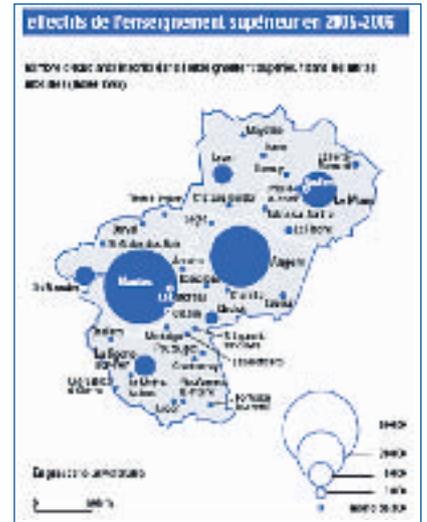
Trois universités (Nantes, Angers, Le Mans), des Écoles d'Ingénieurs dont l'École Centrale de Nantes, sept sites universitaires : un maillage dense en cohérence avec la nécessité d'accès élargi des jeunes, des salariés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Pourtant, comme en d'autres régions, le service public d'enseignement supérieur et de recherche est dans la tourmente libérale et concurrentielle, masquée derrière le vocable moderniste de « *économie de la connaissance* ». S'expriment fortement parmi les personnels et étudiants des inquiétudes et résistances à cette recomposition libérale, mais en même temps se manifestent des positions d'accommodement dans les directions d'établissement, pour la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de la Loi LRU, sous la pression directe du Ministre. C'est une véritable confrontation : le maillage universitaire de la région des Pays de la Loire est au cœur de tous les débats. Les enjeux, questionnements et initiatives se sont largement renouvelés en intégrant cette dimension régionale. Elle prend une force nouvelle pour conforter le maillage univer-

sitaire construit voici 30 ans et le transformer dans une logique de service public.

Interrogations sur le développement universitaire en Pays de la Loire

Les trois universités sont de jeunes établissements. Fondées dans les années 70, elles accueilleraient alors moins de 25 000 étudiants. En 30 années, leur développement a été considérable : avec 65 000 étudiants, des potentiels de formations, de recherches, de relations extérieures (et locales) très importants (cf. carte n°129). Mais alors avec un tel bilan pour les établissements publics, pourquoi des interrogations aussi fortes ?

Des signes inquiétants de stagnation des



Carte n° 129 Source : Atlas Régional 2005-2006.

effectifs étudiants se manifestent à partir de 1998. Le récent Contrat de Projets (CPER 2007-2013) relève trois distorsions inquiétantes :

Une scolarisation insuffisante dans le supérieur, notamment universitaire :
 « Cinquième région démographique, l'académie de Nantes se place au 9^e rang national pour le nombre d'étudiants malgré un taux de bacheliers dans une génération supérieur à la moyenne. Seulement 55 % des étudiants sont inscrits dans les trois universités de l'académie ».

Un retard de formation-qualification dans l'ensemble de la population :
 « La situation n'est cependant pas satisfaisante en ce qui concerne le niveau moyen de qualification qui demeure faible, le nombre d'emplois précaires et l'inégalité d'accès à la vie professionnelle des jeunes et des femmes ».

Enfin l'insuffisance du développement de la recherche, privée, mais aussi publique :
 « Et la région ne compte que 5 000 chercheurs, soit 2 % des effectifs nationaux, avec une proportion modeste de chercheurs à temps plein (2001) ; elle est à la 10^e place nationale avec 2 % des projets retenus au

▼
Un maillage dense en cohérence avec la nécessité d'accès élargi des jeunes, des salariés à l'enseignement supérieur et à la recherche
 ▲

Trouver ensemble les voies d'un développement concerté



titre du PCRD (2002) ». Ou encore : « l'outil recherche public et privé de l'Ouest français et les instances de formation par la recherche, dramatiquement faibles et inadaptés... doivent être renforcés ».

Mais pour les personnels, et notamment pour les enseignants, chercheurs de ces universités, les interrogations se muent en lourdes inquiétudes.

Beaucoup d'entre eux se sont impliqués dans ces années d'efforts pour imposer la reconnaissance des formations et des recherches, pour arracher les emplois et les crédits. De voir opposer à ce bilan de trois décennies, la concurrence mondialisée et marchande de la recherche, au nom du classement de Shanghai, est désarmant. C'est l'avenir immédiat de nombreuses formations, d'équipes de recherche qui est directement mis en cause à travers les « expertises » de l'Agence AERES. C'est l'existence même en tant qu'université du plus récent et du plus petit des trois établissements (Le Mans) qui est posée dans les réflexions d'un certain nombre d'enseignants, chercheurs ou de personnels BIATOSS.

Questionnements renouvelés

La détérioration des conditions de travail des universitaires est sensible, comme dans les autres régions. Avec les contraintes nouvelles imposées aux universitaires au nom de la performance, cela génère des inquiétudes nouvelles sur ce que l'on enseigne, ce que l'on recherche. Au fond, pour beaucoup, c'est la reconnaissance et le sens de son métier qui sont en cause. Une précarité intellectuelle a été instillée depuis plus de 10 ans, à travers le pilotage des habilitations LMD, les reconnaissances – ainsi que les exclusions – scientifiques, opaques et sélectives. En même temps, les difficultés de développement et de fonctionnement de certaines formations, notamment de masters, confortent des inquiétudes que l'on garde implicites, tant celles-ci ont une dimension personnelle pour ceux, celles qui se sont fortement investis.

Second élément de ces questionnements, la perception que le modèle de développement des années 70-90 doit être renouvelé. La remontée récente des effectifs étudiants apparaît fragile, très inégale selon les domaines, les cycles, les sites. Les activités de recherche se développent dans des confrontations scientifiques élargies au niveau national ou international, mais l'arbitraire des évaluations et des dotations, né des nouvelles procédures ANR, est à l'origine de nouvelles fragilités ou précarités sociales comme scientifiques. Cette situation pose



© Mark Evans/istockphoto.com

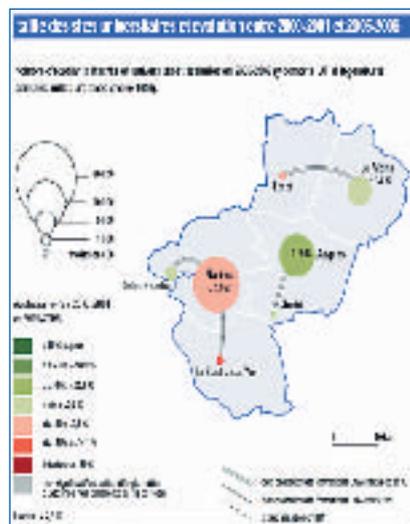
▼
L'UNAM peut être une étape nouvelle de développement contre la recomposition libérale et géographique
▲

de façon nouvelle, forte et largement partagée la question des coopérations entre établissements publics.

La « logique d'établissement » imposée par Allègre voici 10 ans, notamment à travers les Écoles Doctorales de site, ne répond pas à cette exigence nouvelle d'échanges et de coopérations.

Coopérer, mutualiser pour mieux résister ? Les applications du Pacte recherche de 2006 et de la loi LRU de 2007 suscitent de larges mécontentements.

De façon très différente, très inégale, les élections des nouveaux conseils dans les trois universités ont largement traduit la volonté de résister à cette recomposition libérale annoncée. L'accroissement et le renouvellement des élus syndicaux dans les Conseils, et dans les exécutifs (vice présidences) ont pour sens



Carte n° 130 Source : Atlas Régional 2005-2006.

ce pari de résistances, de coopérations et de transformations dans le cadre du service public. Au plan syndical, c'est un pari très exigeant pour des liens forts entre la communauté universitaire et ses élus, contre la Loi LRU, pour éviter l'écueil évident de la gestion au moindre mal du choc libéral dans les universités des Pays de la Loire.

« Université Nantes-Angers-Le Mans (UNAM) » ?

Telle serait l'appellation du futur Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur... L'appellation est révélatrice : une université singulière et au singulier (un EPCS) associant 3 universités au sens classique de la loi de 1984. Entre 2006 et 2008 on est passé de deux PRES (« Nantes Métropole » et « Angers-Le Mans » à un PRES unique pour la région, ce qui répond à une des exigences des sections SNESUP-FSU. Pour leur part, la région et les collectivités locales se sont inquiétées de cette « incapacité à créer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur à l'échelle des Pays de la Loire alors qu'émergent des pôles régionaux dans toute la France ». L'UNAM peut donc être une étape nouvelle de développement contre la recomposition libérale et géographique au sens des pôles prônés par le Ministre et le rapport Attali. Mais des questions nouvelles sont posées : quelle spécificité, quelles compétences et autorité pour ce nouvel établissement public ? Coopérations ponctuelles, ou larges délégations en matière de recherche, d'études doctorales, voire de masters ? Le débat est ouvert, dans les trois sites, au sein des conseils comme des sections syndicales...

Des exigences fortes apparaissent sur le fonctionnement démocratique du PRES, sur le statut et la logique de service public, sur son indépendance et sa laïcité (vis-à-vis de la « Catho d'Angers » et du patronat). Le maillage géographique des trois universités (carte N° 130) doit être intégré comme un acquis et comme un atout. Exigences aussi pour ce qui est des moyens du développement scientifique et de la démocratisation. L'engagement du Ministère d'une dotation de 3 millions d'euros est certes important, encore faut-il le comparer aux besoins réels, c'est moins du dixième des budgets annuels cumulés des quatre établissements, le dixième du récent CPER... ●

Cette première réflexion est redevable à des échanges avec des responsables et élus des trois sites, soit notamment : Jean-Yves Buzaré, Jean-Christophe Gimel, Rachid ElGuerjouma, François Lucas, Christophe Mauras.

Enjeux de développement et jeux de pouvoirs

→ par Marc Champesme

En région francilienne comme ailleurs se pose la question des choix à définir de la part de la collectivité territoriale pour une aide publique qui soit en concordance avec des objectifs de réduction des inégalités, tandis que le gouvernement joue la carte de leur explosion.

Avec 26,3 % des effectifs étudiants, 34,9 % des effectifs de la recherche publique, 17 universités et plusieurs dizaines de « grandes écoles », l'enseignement supérieur et la recherche en Île-de-France se caractérisent d'abord par leur poids rapporté aux 19 % de la population française qui y habitent. Mais ce constat masque un bilan plus contrasté selon que l'on s'intéresse, par exemple, aux cursus M et D ou bien aux IUT, et des inégalités importantes dans la région. Si l'académie de Paris se distingue nettement du reste de la France, l'académie de Créteil se rapproche sensiblement de la moyenne nationale et l'académie de Versailles occupe une position intermédiaire.

Un paysage contrasté et socialement marqué

S'agissant des différents types ou niveaux de formation, cette importance de l'IDF correspond surtout à une quasi hégémonie dans les CPGE (31,9 % des effectifs nationaux) et les troisièmes cycles (42,7 %), mais masque une réelle faiblesse dans les formations professionnelles courtes : à peine 18 % des effectifs de STS et un véritable décrochage pour les IUT d'IDF qui ne forment que 14,8 % des étudiants français en IUT. L'IDF est aussi la région dans laquelle s'inscrivent 35 % des étudiants étrangers (42 % pour les troisièmes cycles).

On observe aussi une corrélation entre types de parcours dans l'enseignement supérieur et niveau social :

- les étudiants de l'académie de Créteil s'inscrivent d'avantage à l'université (hors IUT, 61,6 % des étudiants contre 57,5 % au niveau national) et notamment en IUT (6,2 % contre 5 %) ;
- à l'inverse, pour Paris, seuls 0,7 % sont inscrits en IUT, mais on trouve une forte proportion d'étudiants en CPGE, écoles de commerce ou autres écoles (hors université ou privées). Paris se distingue par la proportion des étudiants comparativement à sa popula-



« Excellence »...
pour trier ou pour tirer
l'ensemble vers le haut ?

tion (13,5 % contre seulement 3,5 % pour l'ensemble), qui pour Créteil ou Versailles reste légèrement au-dessous de la moyenne nationale ;

- l'académie de Versailles, située dans une position intermédiaire, se distingue par une forte proportion d'étudiants inscrits en CPGE ou en école d'ingénieurs et une faiblesse relative sur l'effectif des formations professionnelles courtes (IUT, STS).

Le paysage des 17 universités et des dizaines de « grandes écoles » d'IDF est fragmenté, ce qui recoupe la démographie des inégalités

sociales de la région (plus de 50 % d'étudiants parisiens fils de cadres supérieurs, contre seulement 23 % à Paris 8 ou Paris 13, où l'on compte parfois plus de 30 % de fils d'ouvriers/employés ou plus de 30 % de fils d'« inactifs » (idem pour les étudiants boursiers).

L'initiative régionale dans le contexte d'un pilotage central accru

L'enseignement supérieur ne figure pas dans les compétences régionales (ni même la recherche hormis l'innovation) qui comprennent cependant le post-bac des lycées (CPGE, STS), la formation professionnelle, le logement, les transports. Via le CPER, la Région finance avec l'État des investissements importants. Un tableau complet de la situation devrait présenter le croisement entre ce qui relève du national et du régional : tissu économique et social des huit départements, pôles de compétitivité, RTRA et RTRS, PRES et futurs Campus sous l'empire d'un pilotage central jouant à plein hiérarchisation et compétition entre universités. ●

(1) Classes Préparatoires aux Grandes Écoles.

Aspects du CPER d'Île-de-France

Objectifs du Contrat de Projets État-Région

- Développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et des centres de recherche franciliens.
- Favoriser une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur.
- Rendre le dispositif francilien plus lisible par la poursuite de l'organisation et de l'aménagement des sites universitaires.
- Favoriser les synergies et les regroupements, notamment en matière de recherche ;
- Améliorer les conditions de la vie étudiante et l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers.

- Faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un outil d'aménagement du territoire régional et de réduction des inégalités territoriales.

Données sur le soutien à la recherche et à l'innovation

La Région a labellisé et financé des Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) de type cluster recoupant les thèmes des pôles de compétitivité labellisés par l'État (System@tic, Medicen, Cap Digital, Ville et Mobilité Durables et Movéo). Ceci en lien avec les six Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) : mathématiques, économie,



Région Île de France

UNIVERSITÉ - INDUSTRIE - LITTORAL

Recherche et innovation marines

→ par Chrystèle Dufau
MCF Chimie, Université de Bretagne Sud

Une problématique industrielle et un enjeu environnemental sont mis à contribution au service du maillage recherche-formation et de l'emploi.

Un paysage post-bac fragmenté, qui recoupe la démographie des inégalités sociales de la région

informatique, physique, biologie, neurosciences...

Exemples d'opérations

- Plateau de Saclay : bâtiments de Diteo Labs, (information et communication) en lien avec le pôle de compétitivité System@tic; construction d'un Institut de mathématiques à Orsay; Institut de la lumière extrême (interaction lumière-matière); médicament et pharmacologie structurale (Île-de-France Sud), en lien avec le Synchrotron SOLEIL et le pôle de compétitivité MEDICEN.
- Recherches en neurosciences : Institut de la Vision, campus de recherche « Neurovalley » de Paris-Sud 11 (Gif-sur-Yvette, Orsay, Kremlin-Bicêtre), centre de psychiatrie de Sainte-Anne, pôle longévité et vieillissement de l'Hôpital Charles-Foix.
- Biologie intégrative des maladies émergentes à l'Institut Pasteur.
- Renforcement du Génomètre et du Généthron : centre de Bioproduction et centre de recherche clinique (futur hôpital sud francilien); Institut de Recherche en Biologie à l'Université d'Evry; recherche dédiée sur les maladies génétiques (projet Imagine de l'hôpital Necker) en liaison avec le pôle MEDICEN.
- Pôle de compétences du vivant (agriculture, alimentation et environnement).
- Campus Jourdan de l'ENS (École d'Économie de Paris). Sciences humaines et sociales du Pôle Nord de Paris (PRES Paris Nord) : déménagement de l'EHESS à Aubervilliers, Maison des Sciences de l'Homme, plate-forme Arts, Sciences et Technologies (Paris 8, 13), informatique et mathématiques de Paris 13 (pôle Cap Digital), nanosciences et nanotechnologies de Paris 13. Site de la cité Descartes à Marne la Vallée (PRES Est et pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable »).

Gérard Lauton : *Comment s'est passée la rencontre d'un laboratoire universitaire et d'une problématique industrielle ?*

Chrystèle Dufau : Le fouling désigne la colonisation spontanée d'un support par les organismes marins. Le *biofilm* qui se forme sur la coque d'un navire est formé d'algues et de balanes qui la rendent rugueuse : résistance à l'avancement, plus de carburant, altération de la coque. Un antifouling est une peinture « antisalissures » empêchant les organismes de s'y fixer. Les peintures à base de composés de l'étain sont efficaces mais nuisibles à l'écosystème. Face à ce dilemme, un industriel de la peinture marine s'est tourné vers notre laboratoire pour trouver une solution.

G. L. : *S'agit-il d'une prestation de service momentanée ou d'une recherche plus ambitieuse ?*

C. D. : Ce problème concret a conduit à s'intéresser à des phénomènes surprenants relevant de la biologie et de la chimie, et à développer une recherche fondamentale : comment s'opère l'adhérence ? Quelles bactéries marines habitent dans le micro-biofilm ? Quel est leur rôle dans sa formation de pair avec algues, balanes et autres micro-organismes ? Nous pensons qu'elles communiquent entre elles par des molécules : joli problème interdisciplinaire mettant en jeu la chimie analytique et organique, la physicochimie et la biologie.

Entamée il y a douze ans, cette collaboration avec l'industrie a permis au laboratoire de s'équiper sur le plan expérimental et a donné lieu à cinq thèses (bourses CIFRE). La finalité appliquée ne nous a pas cantonné dans un rôle de prestation de service. Chaque partie y trouve son compte : côté université, cela nous a conduit à publier beaucoup.

La finalité appliquée de ces recherches n'a pas cantonné le laboratoire dans un rôle de prestation de service

G. L. : *quelles sont les retombées de cette collaboration université-industrie sur le plan économique, et sur celui de la carte des formations et de la recherche ?*

C. D. : Comme l'explique Jean-Yves Langlois qui dirige l'entreprise Nautix, le projet de peintures biodégradables a permis d'impulser et pérenniser une recherche universitaire



de qualité tout en procurant de l'emploi sur ce créneau des peintures marines. Les enjeux environnementaux ont motivé des aides de l'état et de la région. Le LBCM accueille des stagiaires. Les biofilms marins sont devenus sa principale thématique, reconnue dans le quadriennal et partie prenante de deux pôles de compétitivité⁽¹⁾. Côté pédagogique, cette problématique vient enrichir et illustrer notre offre de formation en biotechnologie (licence et master). Une pierre est ainsi ajoutée au maillage formation-recherche en liaison avec l'emploi. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

Note de la rédaction : la diversité et l'intérêt des travaux menés à l'UBS dans le champ des biotechnologies comme dans d'autres domaines, montrent le bien-fondé de la densité de l'actuel maillage universitaire que le gouvernement met aujourd'hui en cause au nom de son dogme de la taille critique et du regroupement sans limite. Notamment sur le plan des études doctorales, mais aussi sur celui des moyens d'état lorsque le sous-encadrement est souligné par une dotation réelle très en deçà de la dotation théorique...

(1) <http://www.pole-mer-bretagne.com> et <http://www.pole-valorial.fr>.

Archives : Un dangereux projet

→ par Anne-Marie Sohn, Professeur d'histoire contemporaine à l'ENS-Ish, Lyon

Le projet de loi, sous le douteux prétexte de protection de la vie privée, tend à privatiser les archives publiques et, dès lors, à fortement contrarier le travail des chercheurs.

Le texte du nouveau projet de loi sur la conservation et la communication des archives a été adopté par le Sénat le 8 janvier et a été voté en première lecture par l'Assemblée le 29 avril. Ce projet avait pour but d'améliorer la loi du 3 janvier 1979 et de réduire les délais de consultation des archives publiques. L'affirmation de principe selon laquelle les archives sont librement consultables constitue une avancée, de même que le raccourcissement des délais légaux d'accès à certains documents : vingt-cinq ans contre trente, ou cinquante contre soixante. Mais le projet du gouvernement a été remanié par le Sénat. L'Assemblée a, certes, corrigé le projet amendé par le Sénat mais sans revenir complètement au texte gouvernemental sur quatre points qui risquent de réduire largement les objectifs proclamés.

LE DÉTAIL DU TEXTE CONTREDIT LES OBJECTIFS PROCLAMÉS

- Le projet crée, à la demande des milieux militaires, une nouvelle catégorie d'archives : les archives incommunicables au nom de la « sécurité nationale ».
- Loin d'abaisser les délais de communication, la version du Sénat avait introduit un nouveau délai, fixé à soixante-quinze ans et fondé sur la « protection de la vie privée ». L'Assemblée a abrogé le nouveau délai de soixante-quinze ans et rétabli celui de cinquante ans. Fixer la barre à 75 ans aurait conduit, en effet, à refermer de nombreux dossiers qui commençaient à s'ouvrir sur le Front populaire, la Seconde Guerre mondiale, Vichy ou la guerre froide. Toutefois, l'Assemblée a repris à son compte l'argumentation du Sénat. Ce délai de cinquante ans s'appliquera aux documents « dont la communication porte atteinte à la protection de la vie privée, rend publique une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique nommément désignée ou facilement reconnaissable ou fait apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice ». Or, pratiquement tous les dossiers d'archives publiques, tels les



© istockphoto.com/Marc Dierflich

S'opposer aux prétentions de cadenasser les archives

rapports de préfets, les rapports et archives de police, contiennent des jugements de ce type. Qui décidera – et sur quels critères – ce qui doit être ouvert ?

- Une notion de « secret des statistiques » a été introduite de façon répétitive. Le nouvel article 25 affirme que les documents administratifs, consultables de droit en vertu de la loi de 1978 sur la transparence administrative, ne sont communicables qu'aux intéressés dès lors qu'ils portent atteinte au secret de la vie privée ou comportent des jugements sur les personnes. Ces documents sont, certes, consultables pour les tiers et donc les chercheurs, mais dans les conditions fixées par l'article 213-2, c'est-à-dire soixante-quinze ans et non les cinquante ans prévus dans le texte gouvernemen-

tal. Aucune dérogation n'est mentionnée dans cet article. Dès lors, aucun historien, par exemple, ne pourra étudier les dossiers de la cour de justice ou les dossiers personnels avant 75 ans. Ces articles auraient pour conséquence d'interdire toute recherche sérieuse postérieure à 1923. L'Assemblée n'est pas revenue sur cette modification votée par le Sénat.

- Enfin, le système des protocoles, déjà en vigueur pour les chefs d'État, est étendu à tous les papiers des ministres par l'article 213-4. Il permettra à ceux-ci de traiter les archives publiques produites par eux et leurs collaborateurs, comme des archives privées jusqu'à leur décès. L'argumentaire de Michel Charasse en faveur de la privatisation des archives publiques est particulièrement instructif : « Vous n'empêcherez pas certains membres du Gouvernement ou certains présidents de la République de ne déposer que les documents qu'ils veulent bien déposer, ou de se refuser à tout dépôt. C'est le cas en particulier pour les dossiers sensibles, car quand vous subissez des polémiques de presse, deux ou trois ans – parfois un peu plus longtemps – après votre départ [...], il est préférable d'avoir ces documents sous la main dans un dépôt d'archives personnel et accessible sans complication ni délais ! ». Certains historiens ont, certes, eu accès à cette documentation, mais la communication reste discrétionnaire.
- Le régime des dérogations, déjà restrictif, est encore durci. L'article 213-3-I instaure un nouveau régime pour la consultation des documents avant l'expiration des délais légaux d'ouverture. Le chercheur devra désormais justifier que ses travaux ne portent pas une « atteinte excessive aux intérêts que la loi a entendu protéger ».

Les chercheurs s'inquiètent que les dérogations relèvent de la libéralité de l'Administration et non d'un droit.

LA DÉFIANCE DES PARLEMENTAIRES ENVERS LES CHERCHEURS

Ce projet a été voté à l'unanimité par les sénateurs, socialistes et communistes compris. Le PCF a seulement protesté contre la possibilité pour les administrations d'externaliser l'archivage et de confier la gestion des archives publiques



« Pour ce document, revenez dans 75 ans ! »

le comité des ministres. Une pétition a été lancée. Les chercheurs ont obtenu l'abrogation partielle du délai de 75 ans. Ils s'inquiètent, néanmoins, que les dérogations relèvent de la libéralité de l'Administration et non d'un droit. Ils préconisent, enfin, un retour au régime de dérogation prévu par l'art. 8 de la loi du 3 janvier 1979 : « Cette consultation n'est assortie d'aucune restriction, sauf disposition expresse de la décision administrative portant autorisation ». Ils demandent, enfin, une définition restrictive de la « vie privée » et exigent l'abrogation de la nouvelle catégorie créée par le Sénat des « archives incommunicables ».

Les textes votés sont disponibles en cliquant sur www.parlement.org. ●

à des entreprises privées. Les restrictions sur les délais concernant la vie privée et les statistiques provenaient d'amendements de la majorité sénatoriale adoptés, comme pour les OGM, contre l'avis de la ministre. Les sénateurs de gauche, néanmoins, ne s'y sont pas opposés.

Les nouvelles dispositions prévues par ce texte traduisent une défiance inquiétante de la part des parlementaires envers les chercheurs, susceptibles de scruter leurs agissements politiques passés. Elles sont en contradiction flagrante avec les recommandations du Conseil de l'Europe adoptées le 21 février 2002 par

Refonder le développement du CNAM

→ par le bureau de la section du CNAM

Le CNAM⁽¹⁾ se trouve placé dans une situation structurelle, matérielle et financière extrêmement dangereuse. La gravité des dysfonctionnements l'affectant a conduit les organisations syndicales à organiser une nouvelle démarche auprès de la tutelle.

Les organisations syndicales et des élus des personnels, reçus en audience auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 14 février 2008, avaient alors insisté sur la nécessité de ne pas procéder à aucune décision importante pour le CNAM, avant le renouvellement de son exécutif prévu en avril 2008.

Cette vigilance était justifiée car une démarche unilatérale a jeté les bases d'un projet de création d'une fondation destinée à réorganiser statutairement l'ensemble de l'établissement et de son réseau. Ce projet a suscité de très vives réactions, en particulier au sein du conseil d'administration réuni le 27 mars 2008.

Les extraits de texte ci-dessous remis au cabinet de Valérie Pécresse au nom du SNESUP-SNCS/FSU invitent à une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs pour contribuer aux décisions nécessaires à la « refondation » du développement du CNAM, sur la base de ses missions de service public.
« Les membres du SNESUP-

SNCS/FSU souhaitent porter un accent particulier sur plusieurs aspects de la situation du CNAM, affectant les conditions d'exercice des missions des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'établissement.

Le présent mandat d'administration générale prend fin le 21 avril 2008. Deux missions d'inspection générale ont élaboré un diagnostic sévère de la situation et du fonctionnement de l'établissement public et du réseau du CNAM. Plusieurs éléments soulignés dans les rapports confirment la vision partagée par les personnels exerçant l'activité d'enseignement et de recherche. Ceux-ci expriment de fortes attentes

▼
La recherche fondamentale et appliquée est inscrite dans les missions de l'établissement et tout affaiblissement de cette activité porte préjudice à la performance des formations.
▲

quant à la définition de la lettre de mission que portera le futur administrateur général.

• **Missions nationales et gouvernance**

La situation financière du CNAM, dégradée et précaire, met directement en péril l'exercice de missions nationales de l'établissement. Celles-ci ont progressivement perdu leur lisibilité, notamment en raison d'un déficit de gouvernance et d'un mode de gestion procédant par ▶▶▶



© Didier Chamma

(1) Conservatoire national des arts et métiers.

►► juxtosition de décisions souvent trop tardives et inappropriées. Une redéfinition actualisée et sans équivoque des missions de l'établissement est une forte priorité dont dépend le déploiement des changements attendus.

• **Conditions matérielles d'exercice des missions**

La mise en œuvre de décisions lourdes hypothèque les conditions de déploiement d'activités essentielles pour l'établissement. En particulier, l'école d'ingénieurs du CNAM fonctionne dans des conditions fragiles, sans bases statutaires et réglementaires officielles. De façon générale, les conditions matérielles d'activité mettent directement en danger les projets et les dispositifs existants.

• **Relations entre établissement public et régions**

Une clarification de ces relations fonctionnelles et politiques doit instaurer la cohérence institutionnelle permettant d'asseoir les bases du financement de l'activité de formation et de recherche. Les conditions actuelles de déploiement de ces activités dans le réseau révèlent des dysfonctionnements lourds. Une refondation statutaire des relations entre l'éta-



© Didier Chamma

blissement et son réseau est donc une urgence en matière de gouvernance.

• **Définition et pilotage de l'offre de formation**

L'établissement public a été conduit à restructurer massivement l'ensemble de son offre de formation, en conjuguant l'ensemble des dispositifs dans lesquels il a été impliqué. Malgré les efforts déployés par les concepteurs et les organisateurs des formations, la perte de visibilité aggravée par cette restructuration souligne l'urgence de chantiers prioritaires dans le domaine de l'architecture de l'offre de formation.

• **La mission de recherche**

Des formations de qualité doivent être adossées à des structures de recherche actives et visibles. La recherche fon-

damentale et appliquée est inscrite dans les missions de l'établissement et tout affaiblissement de cette activité porte préjudice à la performance des formations. Les dysfonctionnements relevés sont manifestement liés à un système de gestion de la recherche déficient.

• **Les systèmes d'information**

Les questionnements soulevés dans les points précédents se conjuguent sur le plan de la maîtrise et de la qualité des systèmes d'information utilisés par le CNAM. De ce point de vue, le diagnostic fait ressortir la fragilité, l'obsolescence et le manque de cohérence du système d'informations.

Enfin la carence de moyens dont dispose l'établissement dans le domaine de la gestion de l'information appelle un engagement de la tutelle, appui sans lequel le déploiement d'une stratégie claire ne saurait aboutir dans des conditions acceptables. » ●

La LRU et les conditions d'accueil des étudiants étrangers

→ par Corinne Terreau, enseignante à l'ISAT de Nevers et Jean Fabbri, MCF à Tours

Le manque de transparence en matière de relations internationales est institutionnalisé par la LRU afin d'autoriser le business de « diplômes ».

Une des dérives de la LRU se trouve illustrée par les conditions d'accueil des étudiants étrangers. L'exemple des étudiants chinois à l'ISAT (université de Bourgogne) est particulièrement explicite. En février 2007 est créée une association, les *Isatiens du monde*, dont le bureau comprend le directeur de l'école et la responsable administrative mais aucun étudiant ! Un mois après, une convention est signée entre l'université

technologique de Wuhan et l'UB, pour un flux uniquement entrant de 30 Chinois et des frais de scolarité à acquitter à l'ISAT. L'université de Bourgogne s'engage à prendre en charge les heures d'enseignement et les voyages des enseignants qui interviendront en Chine. Or, l'appel à candidature pour ces cours en Chine évoque la prise en charge de ceux-ci par l'association, en violation de ce que stipule la convention.

rien n'exclut d'autres sources de financement publiques ou privées.

L'enseignement fondamental à tirer de cette situation est, nous semble-t-il, le manque total de transparence en matière de relations internationales, manque de transparence institutionnalisé par la LRU afin d'autoriser le business de « diplômes ». D'autres universités, en particulier des écoles d'ingénieurs « intégrées », l'EPU de Tours et d'autres établissements, semblent sur la voie inquiétante d'une forme de « marchandisation » des diplômes ou de « labels » (par exemple la Sorbonne à Abu Dhabi).

Ces questions méritent une réflexion d'ensemble qui ne doit ignorer aucun des aspects : coopérations, diffusion de la culture et de la langue françaises, mise en avant des modes de cohérence des formations délivrées dans les établissements en France, etc., mais aussi, statuts et diversité sociale des étudiants ainsi reçus dans notre pays. ●



© Didier Chamma

Plus grave, il est demandé aux étudiants étrangers (chinois et russes) actuellement à l'ISAT (hors convention), qui ne génèrent que peu de frais spécifiques (cours de français), des frais d'accueil assez exorbitants (2500 euros) encaissés par l'association.

Celle-ci, en outre, a reçu de la CCI 10 000 euros et

ENTRETIEN AVEC **Gérard Aschiéri** *Secrétaire général de la FSU*

Sur le plan social, le printemps 2008 n'est pas tourné vers les commémorations. La presse livre enfin, mais au compte goutte, des échos des situations d'extrême pauvreté avec des jeunes et moins jeunes se nourrissant, dans notre pays, des rebus, voire des poubelles des supermarchés alimentaires. La grève de centaines de travailleurs sans-papiers, surexploités dans les secteurs du commerce, de l'agriculture, du bâtiment... pointe une violence patronale inédite.

Sur le plan des salaires et de l'emploi les choix du gouvernement sont ceux du patronat... le plus rétrograde ! Le pénible bilan d'une année de Sarkozy à l'Élysée est lourd pour l'immense majorité des salariés. Les résistances existent, diversifiées et inédites parfois (dans le commerce par exemple). Elles posent toutes la question des formes d'interventions syndicales, des convergences, de l'unité. Il nous a donc semblé important de demander son avis à Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU, notre fédération qui, avec le succès de la manifestation nationale du 18 mai dernier, occupe une place incontournable dans l'actualité sociale de cette période.

Jean Fabbri : Comment la FSU apprécie-t-elle la dynamique et l'éclatement des mobilisations actuelles pour défendre l'éducation, les services publics, la protection sociale (en particulier les retraites) ?

G. A. : Nous sommes dans une période où la politique de Nicolas Sarkozy et son gouvernement commencent clairement à apparaître à la majorité des salariés pour ce qu'elle est : une politique de régression sociale qui remet en cause des acquis et des solidarités dont certains remontent à la Libération et une politique qui non seulement est injuste mais se montre incapable de répondre aux attentes (pouvoir d'achat par exemple). Cela a suscité des luttes de plus en plus vives mais des luttes encore dispersées : chacun a tendance à se battre sur son propre secteur, peut être parce que l'idée de faire reculer l'ensemble de cette politique semble à beaucoup manquer de réalisme, faute d'alternatives crédibles : cependant les convergences commencent à se manifester. Ainsi le 15, le mouvement dans l'Éducation et la Recherche a pu converger avec celui de l'ensemble de la fonction publique. Je pense que nous avons une double responsabilité : poursuivre nos combats dans les secteurs où nous sommes représentatifs et contribuer aux convergences. Simplement les convergences en se décrètent pas ; il faut les faire vivre et les rendre perceptibles aux personnels mais aussi à l'opinion. D'où l'importance de la bataille en ce domaine.

J. F. : La réplique du président de la République et du gouvernement, ignorant le fond de revendications et des urgences, par de sérieuses menaces sur



© Patrice Leclerc

l'exercice du droit de grève dans l'éducation, marquerait un recul démocratique considérable. Que propose la FSU pour y résister ?

G. A. : Cette réponse a été prise par la masse de nos collègues comme une gifle ; une phrase d'une institutrice rapportée par un journal résume bien le sentiment : « *ce n'est pas qu'on nous ignore, c'est qu'on se fiche de nous* ». Mais nous ne devons pas tomber dans le piège : le but du président et de son ministre est d'esquiver les questions de fond pour l'avenir de notre système éducatif et d'esquiver le débat sur la politique qu'ils mènent pour le faire porter sur un sujet qu'ils ont choisi et où ils pensent avoir l'opinion pour eux : les conséquences de la grève. La première chose à faire me semble être de dénoncer bien sûr la mise en cause du droit de grève mais surtout faire la clarté sur la démarche et dénoncer la supercherie

d'une posture qui ne réglera en rien les problèmes du système éducatif. Et pour cela la meilleure façon de faire est de continuer à centrer la bataille sur le fond, sur les dangers de la politique conduite, l'abandon des ambitions pour les jeunes et sur nos propositions : c'est en agissant ainsi que l'on pourra le mieux défendre aux yeux de l'opinion la légitimité du droit de grève.

J. F. : Le gouvernement veut modifier ce qu'il appelle « les règles du dialogue social » dans la fonction publique et au-delà. Cela touche aussi les questions de représentativité et pose la question de la place du syndicalisme que porte la FSU. Peux-tu faire le point des enjeux ?

G. A. : On peut avoir le sentiment d'une contradiction dans l'éducation et la fonction publique, le gouvernement bloque tout dialogue social pour imposer une politique de régression ; il nous donne des leçons de bonnes pratiques syndicales et dans le même temps il négocie un accord sur le dialogue social en faisant des concessions très importantes : ainsi il accepte la liberté de candidature pour tout syndicat aux élections, le principe d'une représentativité fondée exclusivement sur le vote des personnels, le principe d'accords majoritaires en voix pour être valables. Docteur Jeckyll et Mister Hyde ? En fait le gouvernement confronté à une forte mobilisation ne peut plus ignorer la représentativité des organisations syndicales et leur légitimité : il doit donc faire des concessions qui lui coûtent. A nous de profiter de ces contradictions et de cette situation pour faire bouger les choses en imposant notre fédération comme interlocuteur incontournable. ●

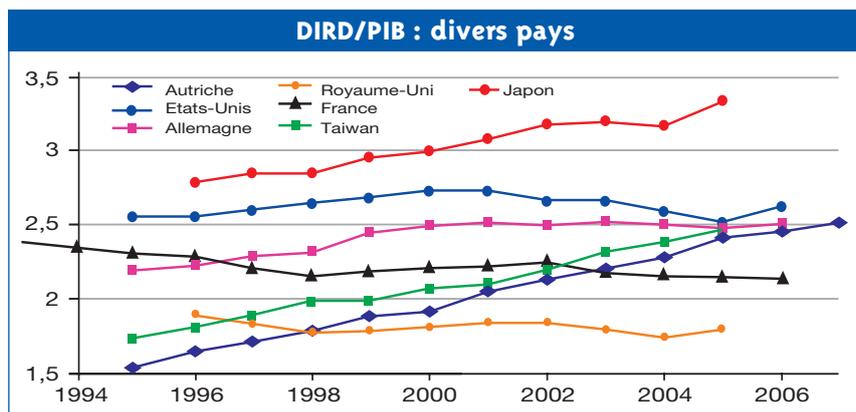
Le petit train pour Shanghai → par Henri-Edouard Audier Directeur de recherche CNRS émérite

Le classement de Shanghai a été l'un des grands alibis médiatiques pour montrer la « nullité » de notre système et pour imposer des contre-réformes visant à limiter l'effort de recherche à dix pôles d'excellence.

Troisième pays scientifique en 1970, cinquième en 1985, encore septième en 1995, la France est désormais à la quatorzième place mondiale pour l'effort de recherche par rapport au PIB

décomptés, la DIRDES inclut le coût du CNRS pour la France.

Le classement de Shanghai a été l'un des grands alibis médiatiques pour montrer la « nullité » de notre système, son « manque



(http://www.sncs.fr/article.php?id_article=1215). Il représente 2,12 % du PIB en 2006, dont 10 % de recherche militaire⁽¹⁾. Pour la seule recherche civile, la France se situe donc autour de 1,90 % du PIB. Comparativement, l'Allemagne atteint en 2006 un tiers de plus que la France pour la recherche civile, le Japon 75 %, la Finlande 82 %. La Suède avoisine le double. Plus précisément, avec 0,38 % de son PIB

d'efficacité», et pour imposer des contre-réformes. C'est la justification principale du gouvernement pour limiter dans l'avenir l'effort de recherche à dix pôles d'excellence. L'ineptie des critères du classement est connue, mais à supposer un instant que celui-ci soit pertinent, quelles conclusions pourrait-on tirer de sa version par pays (2006) ? L'inverse de ce qui est couramment propagé.

▼
Le problème n'est pas de tirer quelques universités du « lot », mais bien de tirer l'ensemble de celles-ci vers le haut ▲

consacré aux « dépenses intérieures de recherche de l'enseignement supérieur » – ce que l'OCDE⁽¹⁾ appelle la « DIRDES » – la France se situe après les pays suivants : Suède (0,81%), Canada (0,75), Suisse (0,66), Finlande (0,65), Autriche (0,65), Israël (0,62), Islande (0,61), Danemark (0,60), Singapour (0,57), Pays-Bas (0,49), Australie (0,48), Norvège (0,46), Royaume-Uni (0,45), Japon (0,45), Turquie (0,43), Allemagne (0,41), Belgique (0,41). Il faut remarquer que nous devançons de peu l'Espagne, l'Italie et l'Irlande (0,34), et même que nous gardons encore une bonne avance sur le Mexique, l'Estonie et la Slovaquie. Pour ne pas être chauvin, il faut dire que cette magnifique dix-huitième place mondiale pour le financement vient du fait que, contrairement aux autres pays où les organismes ne sont pas

La première conclusion est, par comparaison aux autres pays, qu'il serait évidemment bien de doubler le nombre des établissements français présents dans le « Top 100 », mais il conviendrait surtout d'augmenter significativement le nombre de ceux classés au « Top 500 ». En d'autres termes, le problème n'est pas de tirer quelques universités du « lot », mais bien de tirer l'ensemble de celles-ci vers le haut. La deuxième conclusion part du constat que le Canada, deux fois moins peuplé

Top	20	100	200	300	400	500
1 ^{er} États-Unis	17	51	90	119	139	170
2 ^e Roy.-Uni	2	11	18	29	35	42
3 ^e Japon	1	5	9	13	26	36
4 ^e Allemagne		5	15	22	36	40
5 ^e Canada		4	8	16	19	22
6 ^e France		4	6	12	17	21

Lecture : parmi les 20 premières universités mondiales 17 sont des E-U, 2 du R-U, etc.

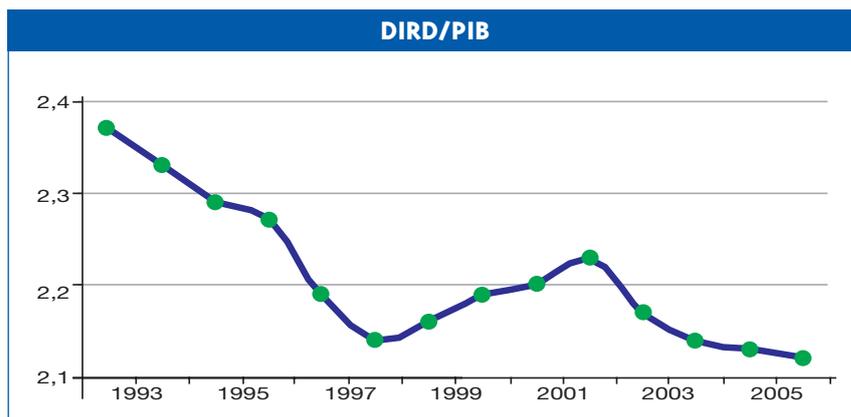
que la France, se classe juste avant elle. Mais, en valeur absolue, les « dépenses intérieures de recherche de l'enseignement supérieur »⁽¹⁾ du Canada sont supérieures à la France (de 15 %), tout comme celles du Royaume-Uni (17 %), de l'Allemagne (38 %) et du Japon (130 %). En rapport qualité-prix, la France se classe donc très correctement^(2, 3).

La troisième conclusion honnête qu'on pourrait tirer du classement de Shanghai (s'il avait un sens) et des données de l'OCDE (qui en ont davantage) est qu'il faudrait accroître très fortement les moyens et les emplois de l'enseignement supérieur et du CNRS. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas de réformes. Mais sûrement pas celles proposées. ●

(1) L'OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, fascicule 2007/2.

(2) Ces chiffres ne prennent pas en compte les dépenses d'enseignement qui aggravent notre situation : la dépense annuelle moyenne pour un étudiant français (7 900 équivalents dollars) est nettement inférieure à la dépense des pays de l'OCDE (9 200), de l'Allemagne (10 400) et des États-Unis (près de 20 000).

(3) Le taux des États-Unis pour la DIRDES (0,38 % du PIB) est en apparence identique à celui de la France, mais ce pays ne décompte que très partiellement dans « recherche » les salaires des universitaires (notamment du fait des « collèges »). Mais ces salaires se retrouvent dans le coût par étudiant, trois fois supérieur à la France.



L'excellente
REVUE EUROPÉENNE D'HISTOIRE SOCIALE
 publie, dans son numéro trimestriel
 d'avril 2008 un dossier
 d'une quarantaine de pages
 sur recherche et engagements.
 On y lira les contributions de Christophe Charle
 sur les enjeux actuels de l'histoire,
 de Jean-Louis Fournel, de SLU, intitulée
 « Pour une autre réforme de l'enseignement
 supérieur et de la recherche en France »
 et des entretiens avec Jean Fabbri
 et Bertrand Monthubert,
 sans oublier une étude fort documentée
 de Pietro Causarano
 sur l'université italienne face aux « réformes ».



Publicité

Promos Exceptionnelles !

Ouzbékistan

1er jour : Paris - Tachkent
 2e jour : Tachkent
 3e jour : Tachkent - Djezzkazli - Khiva
 4e jour : Khiva - Ayaz Kala - Shiva
 5e jour : Khiva - Douchkara
 6e jour : Boudkhara la Sainte
 7e jour : Douchkara
 8e jour : Boukhara - Nekent - Samoukand
 9e jour : Samoukand - La Grande
 10e jour : Samoukand - Slakhrizake - Samoukand
 11e jour : Samoukand - Tachkent - Paris

Programme du circuit et prestations sur notre site : www.apractours.com

DEVIS PERSONNALISÉS, DEVIS GROUPES, ASSOCIATIONS, OU AMICALES SUR SIMPLE DEMANDE !

Vietnam

1er Jour : France / Hanoi
 2e Jour : Hanoi
 3e Jour : Hanoi
 4e Jour : Hanoi / Mai Chau
 5e Jour : Mai Chau / Hoa Lu
 6e Jour : Hoa Lu / Vinh Hoa / Hai Phong / Ha Long
 7e Jour : Ha Long / Hanoi / Da-Nang / Hai An
 8e Jour : Hai An
 9e Jour : Hai An / Hoi An
 10e Jour : Hoi An
 11e Jour : Hoi An / Saigon
 12e Jour : Saigon / Cai Be / Vinh Long / Cao Lanh
 13e Jour : Cao Lanh / Saigon
 14e Jour : Saigon / France
 15e Jour : France

Programme du circuit et prestations sur notre brochure ou notre site : www.apractours.com

N'hésitez pas à nous demander une brochure !!

APRAC TOURS VOYAGES
 89 rue de la République - 47 Bd. Delfino - 96300 Nice
 Tel : 04.93.06.18.33 - Fax : 04.93.81.87.89
 Email : aprac@aprac.com
 Site Internet : www.apractours.com
 E-mail : 01.69.05.0007 - RCS - 418 348 019 876

PREX TOUT COMPRIS !!

Au coeur de l'Asie centrale	26/07/08 au 09/08/08	1299€	1500€
Merveilles indochinoises	13/07/08 au 29/07/08		2390€
Merveilles indochinoises	04/08/08 au 19/08/08	2799€	2190€

Congrès d'études : une opportunité ratée

→ par les élu(e)s ÉÉ au BN

Le congrès d'étude du SNESUP tenu les 3 et 4 avril à Orsay, en grande partie commun avec le Conseil Syndical National du SNCS, aura laissé un souvenir mitigé à plus d'un participant, et pas seulement parce que la production commune des deux syndicats fut pauvre⁽¹⁾.

Un point de vue de l'École Émancipée...

Pour ce congrès d'études, les questions de stratégie syndicale ont bien entendu rebondi. On se souvient que lors du congrès d'orientation, il y a un an, le SNESUP s'était en quelque sorte calé sur l'UNEF... Que lors des assises du 2 juillet, organisées sous l'égide de l'inter-syndicale et de la CPU (!), il fut interdit de demander le retrait du projet de loi... Après l'été, le SNESUP a bien demandé l'abrogation de la loi LRU, mais à l'automne, lors du mouvement étudiant, la réaction syndicale n'a pas montré un front uni (c'est le moins qu'on puisse dire) pour jeter toutes les forces dans un même refus de la loi Pécresse !

« L'appel d'Orsay » du SNESUP et du SNCS – résultat de tractations entre les directions des deux syndicats pendant que les congressistes étaient laissés à l'abandon – invite aujourd'hui à la « résistance » contre la LRU, le pacte recherche ou en matière de budget et d'emploi. Hélas, alors qu'un certain nombre de propositions avaient émané des commissions, il n'avance pas le moindre programme d'action autour duquel l'activité des militants syndicaux (et pas seulement des élus) pourrait se développer. Lorsqu'un projet de ce texte fut débattu le vendredi matin, en assemblée plénière des congressistes du SNESUP, l'École Émancipée proposa des amendements, certes discutables, mais qui essayaient au moins de dégager des pistes de mobilisation qui ne se limitent pas à des slogans généraux⁽²⁾. Sous prétexte que ces points auraient déjà été tranchés en CA, le bureau de congrès refusa d'ouvrir le débat et de soumettre ces questions au vote...

Au-delà de ce dérapage inquiétant et peu démocratique, les difficultés d'orientation du syndicat resurgissent. On ne



© Gérard Lantier

saurait se contenter d'énumérer dans chaque *Lettre-flash* les résultats électoraux dans les établissements (d'ailleurs très contrastés) pour réussir à se persuader que les élus dans les conseils y seront résolument anti-LRU et mettront cette loi « en échec ». Sans boussole, même les élus strictement SNESUP risquent d'être confrontés à la logique du « on doit le faire nous-mêmes, sinon ce sera encore pire ». Or, cette logique schizophrène du « moins pire » mène à laisser la loi s'appliquer (tranquillement ?),

à la mort progressive du service public programmée par la LRU et, au bout du compte, au discrédit durable du syndicalisme. Le rôle de la direction nationale élue du SNESUP est de poser clairement les limites à ne pas franchir et de donner une orientation d'action lorsque les présidents réussissent à mettre en œuvre une ou plusieurs dispositions de la loi. Elle ne doit donc pas exclure *a priori* que des élus démissionnent collectivement si cela peut aider à la mobilisation des personnels. Elle doit en tous cas développer rapidement un suivi national des élus dans les universités, en lien avec les sections, afin qu'un cadre effectivement collectif soit à même d'encadrer leur action. À cet égard, la récente décision d'organiser un stage des élus SNESUP aux CA est une bonne nouvelle. Coordination des expériences et mots d'ordre véritablement concrets (c'est-à-dire ayant des conséquences concrètes sur le terrain) sont les conditions nécessaires au succès de notre lutte contre la LRU et le pacte recherche. Il y a urgence ! ●

(1) Seul texte réellement élaboré en commun avec le SNCS, celui sur « l'évaluation » se contente de décliner un (court) code de bonne conduite pour une « évaluation » syndicalement correcte. Prétendant en définir les « objectifs », il énonce qu'elle « ne doit pas être » sanction et « doit être » formative. Mais nulle part on ne s'y interroge sur la nécessité de l'évaluation. Comme si seulement sa forme pouvait être débattue. Or, le contexte actuel est dominé par des technocrates libéraux avides de critères quantitatifs réducteurs et aveugles aux interactions et rétroactions complexes influant sur le développement de la recherche. Nul doute que « l'évaluation » va être pour eux une « aide » ou un prétexte à des décisions régressives à court terme. Et même s'ils acceptaient d'y laisser peindre un vernis « démocratique », la logique globale de pénurie et de mise en concurrence ferait très rapidement craqueler celui-ci. Le vernis n'aurait alors servi qu'à donner à l'évaluation une légitimité qu'il faut plutôt lui contester...

(2) Le 1^{er} amendement proposait que l'action des élus dans les conseils soit conçue « en s'appuyant sur la mobilisation des personnels ». Le second recommandait que « dans l'immédiat, [ces élus utilisent] tous les moyens, par exemple en bloquant la nomination des personnalités extérieures, pour empêcher la reconduction des présidents ouvertement pro-LRU et/ou qui ont fait appel à la police contre les étudiants pendant les mobilisations de l'automne 2007 ». Le 3^e ajoutait que « si de tels présidents étaient reconduits, ou bien si les CA précipitaient les établissements dans l'application de la LRU, les élus du SNCS et du SNESUP n'hésiteraient pas à utiliser l'arme de la démission collective pour développer à l'extérieur des conseils, sur le terrain syndical, l'opposition à la LRU et aux équipes présidentielles la mettant en œuvre ».

Hyperplanning 2008

les raisons de son succès

Raison n°1

Il fait l'emploi du temps

avec ou sans vous !

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en mode automatique (calcul de tout ou partie de l'emploi du temps) ou en mode manuel assisté. L'opérateur peut bien sûr combiner les deux modes à sa guise.

Raison n°2

Il s'installe simplement et sa prise en main est immédiate

En monoposte comme en réseau, sa mise en œuvre immédiate et sa prise en main intuitive sont au cœur de son succès. Avec plus de 1000 utilisateurs, Hyperplanning est le premier logiciel de gestion de planning annuel en France.

Raison n°3

Il tient tout le monde informé

Une gamme complète et entièrement paramétrable d'états de sortie est disponible dans le module d'impression. Les emplois du temps peuvent être expédiés par email aux enseignants et aux étudiants, et publiés sur Internet.

Raison n°4

Il est ouvert à tous, chacun selon ses droits

En réseau, Hyperplanning propose une gestion de droits d'utilisateurs qui permet à chacun de travailler selon des autorisations qui lui sont attribuées.

Raison n°5

Il résout tous les problèmes de salles

Réservation, changement, recherche, les outils les plus performants sont là pour que la gestion des salles ne soit plus un problème.

Raison n°6

Il rend compte du travail effectué

Décomptes horaires et taux d'occupation des ressources sont disponibles en temps réel. Hyperplanning calcule, imprime et exporte toutes les informations pour un suivi rigoureux du planning.

Raison n°7

Il communique avec d'autres logiciels...

Pour importer ou exporter des données sous un format texte. Un simple copier/coller suffit. Quels que soient les logiciels utilisés, vous automatisez vos échanges à l'aide du service Web livré avec Hyperplanning.com.

Raison n°8

... et avec votre E.N.T.

Hyperplanning peut s'interfacer avec votre ENT de deux manières : au travers d'un serveur CAS ou à l'aide d'un système plus souple, développé par Index Education et adapté à une application de gestion de planning.

...



**HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM**

Site : <http://www.index-education.com>